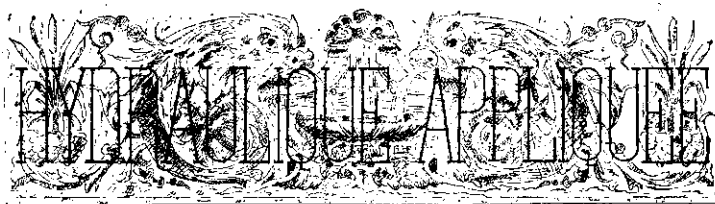


LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



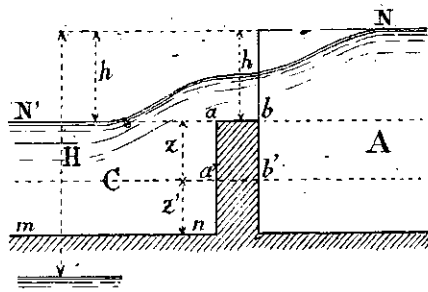
LES RÉCEPTEURS HYDRAULIQUES

— SUITE —

Nous avons examiné précédemment le cas du partage d'eau par le moyen d'un déversoir constitué par le seuil ab du mur séparant le bief d'amont du canal d'amenée.

Supposons que ce seuil ab s'abaisse jusqu'en $a'b'$ par exemple et que ce niveau forme le radier même des canaux de prise d'eau. Ce radier équivaldra en définitive à un déversoir de largeur indéfinie dans le sens du courant. Dans ces conditions, nous savons¹ que pour une hauteur convenable Z du niveau d'amont au-dessus du seuil du déversoir, soit au-dessus du radier du canal d'amenée, le débit maximum Q est donné par la relation :

$$Q = 0,385 l \times Z \times \sqrt{2gZ}$$



Dans cette formule, l représente la largeur transversale du canal, et z la hauteur d'eau définie ci-dessus. Ce débit maximum correspond d'ailleurs à une dénivellation h , entre le niveau d'amont et celui d'aval telle que l'on ait :

$$h = \frac{Z}{3}$$

Si nous désignons comme précédemment par q le débit qui doit être donné à chacun des intéressés, au moment de l'étiage, et par K le rapport entre les débits des grandes eaux et de l'étiage, il est évident que l'on devra déterminer la profondeur Z du radier, pour le débit maximum des grandes eaux, c'est-à-dire pour une valeur de Q définie par la relation :

$$Q = K \times q.$$

Cette valeur portée dans la relation précédente, permet d'écrire :

$$K \times q = 0,385 l \times Z \times \sqrt{2gZ}$$

On sait, d'autre part, que pour un débit déterminé, on pourra donner au canal d'amenée, la pente la plus faible possible, à la condition de réaliser la condition exprimée par la formule :

$$Z - h = \frac{l}{2}$$

autrement dit, quand la largeur du canal d'amenée est égale à la hauteur d'eau dans ce canal.

Ces conditions particulières étant remplies, comme il convient, on remarquera que l'on a :

$$Z - h = \frac{2}{3} Z = \frac{l}{2}$$

d'où :

$$l = \frac{4}{3} Z$$

et portant cette valeur de l dans la relation principale, on aura :

$$0,385 \times \frac{4}{3} Z^2 \times \sqrt{2gZ} = K \times q$$

ou, en réduisant :

$$\frac{1,54 \sqrt{2gZ}}{3} \times Z^2 = K \times q$$

Nous tirerons de cette relation la valeur de Z^2 en écrivant :

$$Z^2 = \frac{3 K \times q}{1,54 \sqrt{2gZ}}$$

Soit, comme exemple numérique : $K \times q = 1$ mètre cube, on aura :

$$Z^2 = \frac{3}{1,54 \times 4,31 \times \sqrt{Z}} = \frac{1}{2,21 \sqrt{Z}}$$

On en tirera la valeur de Z par approximations successives, soit $Z = 0,5$, comme valeur présumée de Z , il vient :

$$Z^2 = \frac{1}{2,21 \times \sqrt{0,5}} = 0,8$$

En reportant cette valeur de Z dans le second membre de la même formule, on trouve $Z = 0,72$ et l'on obtiendrait une valeur encore plus approchée en portant de nouveau ce second résultat dans la formule. Soit $Z = 0,75$ la valeur exacte, il en résultera pour la dénivellation h , la valeur :

$$h = \frac{1}{3} Z = 0,25$$

La profondeur Z du radier étant ainsi déterminée d'après le débit maximum des grandes eaux, on aura pour la dénivellation correspondant au débit restreint de l'étiage, la relation :

$$m \times l \times (Z - h) \times \sqrt{2gh} = q.$$

Dans cette formule, q est le débit minimum pour l'étiage, m le coefficient de contraction à l'entrée du canal d'amenée, l la largeur de ce canal et $(Z - h)$ la hauteur de l'eau dans le dit.

En remplaçant l par $\frac{4}{3} Z$ dans cette formule, celle-ci devient :

$$m \times \frac{4}{3} Z \times (Z - h) \times \sqrt{2gh} = q$$

et l'on peut mettre cette dernière égalité sous la forme :

$$h = Z - \frac{3q}{4mZ \times \sqrt{2gh}}$$

On en tirera de même, par le calcul des approximations successives la valeur de la dénivellation h correspondant à l'étiage.

On voit que dans ce système de partage, où le seuil de chaque orifice de prise d'eau est fixe, le débit est réglé uniquement par la dénivellation ; on ne peut donc imposer aux intéressés l'obligation de maintenir le niveau constant dans le canal d'amenée ; il faudrait au contraire établir une échelle graduée, donnant les

¹ Voir la Construction lyonnaise du 16 novembre 1897.

diverses positions du niveau, suivant le débit variable du cours d'eau.

Il n'est pas pratique, d'autre part, d'évaluer chaque jour le débit total du cours d'eau, pour assigner la hauteur voulue du niveau ; il en résulte que ce mode de partage ne répond pas aux exigences du contrat, lorsque l'acte stipule une fraction bien définie du débit du cours d'eau.

Si, comme il arrive souvent, l'acte de partage spécifie simplement la hauteur du seuil et les dimensions des orifices pour chacun des industriels, ceux-ci ont alors le droit de maintenir le niveau de l'eau dans leur canal d'amenée à la cote la plus convenable qui est celle correspondant au maximum de travail de la chute.

On démontre que la valeur de h correspondant à ce travail maximum est donnée par l'expression :

$$h = \frac{3(H + Z) - \sqrt{9(H + Z)^2 - 20H \times Z}}{10}$$

Ainsi cette valeur dépend de la hauteur H de la chute, et il faudrait faire varier h suivant les diverses valeurs de cette chute, si l'on voulait obtenir le travail auquel chacun des intéressés a effectivement droit.

D'ailleurs, h ne pourrait pas être maintenu constant, car pour un même niveau N' dans le bief d'amont, il sera nécessaire de faire varier h d'après le débit variable du cours d'eau, de manière à répartir le volume d'eau disponible en proportion des différents droits des intéressés.

Pour concilier ces diverses exigences, on calculera h par la formule ci-dessus, en prenant pour H la valeur de la hauteur de chute totale à l'étiage ; puis, à l'aide d'une vanne verticale pouvant se déplacer parallèlement à la largeur l de l'orifice, on fera varier cette largeur proportionnellement au débit Q du cours d'eau.

Il faudra d'ailleurs, pour assurer l'observation des clauses du contrat, que toutes les vannes soient manœuvrées en même temps par un mécanisme commun et qu'elles reçoivent chacune un déplacement proportionnel à la largeur de leurs orifices respectifs.

Au lieu de répartir l'énergie entre les intéressés, le contrat peut envisager le partage du volume débité par le cours d'eau. Dans ce cas, le maximum de débit correspondant à $h = \frac{Z}{3}$, chacun des ouvriers sera autorisé à produire un abaissement de niveau de cette valeur dans son canal d'amenée.

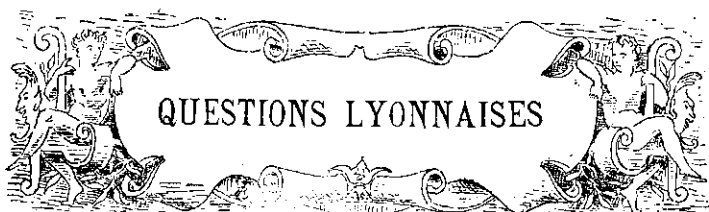
Le maximum de dépense par seconde pour chacun des canaux de largeur l sera donné par l'expression :

$$Q = 0,385 l \times Z \times \sqrt{2gZ}$$

Il faudra nécessairement que la largeur des orifices puisse être réduite de manière à ce que chaque prise subisse des réductions proportionnelles à celles du débit total du cours d'eau.

(A suivre.)

DYNAMIDOR.



QUE SERA LA FUTURE GARE ?

Nos lecteurs se rappelleront sans doute qu'il a été question, il y a quelques années, de prévoir l'installation de la future gare des Brotteaux en station principale, où viendraient aboutir tous les trains des grandes lignes.

Cette idée, qui n'avait pas été poursuivie, semble revenir à l'ordre

du jour et l'on parle vaguement, dans certains milieux généralement bien renseignés, de la possibilité de voir renaître sérieusement ce projet de la première heure.

Nous ne connaissons pas les secrets de la Compagnie P.-L.-M. qui, d'ailleurs, n'a peut-être pas encore arrêté sa ligne de conduite en prévision des changements que nécessitera le déplacement des voies ferrées, mais certains indices laissent supposer qu'elle se préoccupe sérieusement de l'insuffisance actuelle de la gare de Perrache et de l'éventualité du transfert aux Brotteaux de la plupart des services de cette gare.

Quant à l'Administration municipale, nous ne croyons pas qu'elle verrait d'un mauvais œil un projet qui, s'il était exécuté, donnerait une plus-value et un développement considérable aux quartiers de la rive gauche.

La pauvre presque ille serait ainsi sacrifiée et l'axe d'importance de notre bonne ville de Lyon se reporterait de plus en plus vers l'est en accentuant le mouvement de déplacement qui se manifeste depuis plusieurs années au détriment du centre de la ville.

Malgré tous les regrets que l'on pourra éprouver en voyant abandonner ce pauvre quartier Perrache, il faut reconnaître que les nécessités futures exigeront, à un moment donné, la centralisation de notre réseau de voies ferrées au milieu des quartiers neufs où le commerce et l'industrie tendent constamment à se porter, et il est logique de se demander s'il ne serait pas sage de profiter des transformations qui vont s'opérer pour se mettre en temps utile au niveau des besoins prochains de l'avenir.

Nous croyons qu'à une demande pareille la réponse ne peut être qu'en faveur de l'affirmative, pour toute personne dont les intérêts particuliers ne dépendent pas de la solution qui sera donnée à cette importante question locale.

Mais si on peut admettre en principe l'établissement d'une nouvelle grande gare, il faut examiner si par son emplacement la future station des Brotteaux desservirait dans de bonnes conditions l'agglomération lyonnaise, ou s'il ne conviendrait pas mieux de choisir une autre situation plus au centre des quartiers d'outre-Rhône.

Or, il est facile de se rendre compte que l'espace compris entre les cours Vitton et Lafayette, où le bâtiment projeté doit s'élever, est un peu trop excentrique. Cette situation, loin d'être une amélioration sur celle qui existe actuellement, ne ferait qu'avantager une petite partie de la ville au détriment de l'ensemble, et il nous semble inutile de démontrer que la nouvelle gare serait très éloignée des divers centres d'affaires et de circulation.

Certes, il ne faut pas songer à adopter la voie suivie pour la grande cité parisienne, où les Compagnies de chemins de fer établissent ou vont établir à grands frais des gares situées au cœur de la capitale, et nous ne pouvons admettre l'hypothèse de la création d'une gare centrale sur l'avenue de Saxe, où l'emplacement serait admirablement choisi, une solution pareille devant dépasser les ressources des administrations intéressées, mais on peut chercher à se rapprocher davantage de la partie médiane de la ville si l'on veut réellement établir une importante station principale et non pas une gare de passage. Or, on peut admettre que l'axe central théorique de Lyon restera sensiblement compris entre les cours Lafayette et Gambetta. La ville se développera de plus en plus vers l'est, le nord-est et le sud-est, mais cet axe restera fort longtemps le même. Donc, il paraît logique de chercher l'emplacement de cette gare aux abords dudit axe, afin de desservir le mieux possible les divers arrondissements.

Dans ces parages, deux situations se présentent tout d'abord à l'esprit : 1° la surface actuellement occupée par la gare de la Part-Dieu et 2° les terrains de l'ancien fort de Villeurbanne. Il est bien entendu qu'en outre de cette gare principale on établirait des stations intermédiaires sur les différents points du parcours de la

voie ferrée, et que, par suite, les Brotteaux seraient desservis vers le cours Vitton, à peu près à l'emplacement de la gare actuelle, et le quartier sud de la Guillotière vers la Mouche.

Quels seraient maintenant les avantages et inconvénients de ces emplacements et les conséquences immédiates du changement d'affectation de la gare actuelle de Perrache. C'est ce que nous nous proposons d'examiner dans un prochain article.

SINÉD.

Construction de chaussées en pavés d'échantillon

Sur la proposition de M. le Maire et le rapport de la deuxième Commission, le Conseil municipal a approuvé le projet de construction de chemins en pavés d'échantillon dans les six arrondissements.

Divisé en six lots, ce projet comprend :

- 1° Le pavage en pavés d'échantillon de grès de la rue du Piâtre et le pavage en pavés d'échantillon de granit de la rue de Vauzelles ;
- 2° Le pavage en pavés d'échantillon de grès de la rue d'Enghien ;
- 3° Le pavage en pavés d'échantillon de grès de la rue Pierre-Corneille, entre les rues de Bonnel et Servient, et de la rue Dunois, entre la rue Pierre-Corneille et l'avenue de Saxe ;
- 4° Le pavage en pavés d'échantillon de granit de la chaussée du boulevard de la Croix-Rousse, entre la rue d'Isly et la place des Tapis ;
- 5° Le pavage en pavés d'échantillon de granit de la rue Nérard ;
- 6° Le pavage en pavés d'échantillon de grès de la rue de Sèze, entre les rues Garibaldi et Masséna.

La dépense des travaux s'élèvera à la somme de 150.000 francs, ainsi qu'il résulte du tableau suivant :

DÉSIGNATION DES LOTS	DÉPENSES		
	DES TRAVAUX A ADJUGER	DES TRAVAUX IMPRÉVUS	TOTALES
1 ^{er} Lot	18.164 80	835 20	19.000 »
2 ^e Lot	28.863 40	636 60	29.500 »
3 ^e Lot	36.375 60	624 40	37.000 »
4 ^e Lot	18 472 »	528 »	19.000 »
5 ^e Lot	12.043 »	457 »	12.500 »
6 ^e Lot	32 546 »	454 »	33.000 »
Totaux	146.464 80	3.535 20	150.000 »

Ces travaux devant faire l'objet d'une adjudication publique, nous en ferons connaître la date et les conditions.

Amélioration de la place de la Croix

Le Conseil municipal est saisi d'un projet d'amélioration de la place de la Croix, dont l'exécution, si elle est votée, ce dont nous ne doutons pas, sera bien accueillie par les habitants de cet important quartier.

Ce projet comporte :

- 1° La création d'un terre-plein avec bordures de trottoir, entre la grande rue de la Guillotière, la rue de Crémieu et la rue Garibaldi prolongée ; le pavage neuf en cailloux roulés du triangle situé entre la bordure ouest du terre-plein et la rue de Tourville ; le pavage neuf en cailloux roulés de la rue Garibaldi prolongée et le relevé à bout du pavage actuel en cailloux roulés de la rue de Crémieu, entre la rue Tourville et la rue Garibaldi ;
- 2° La fourniture et la plantation en tranchée, sur le terre-plein, de 36 platanes : la fourniture et la pose de 9 bancs à double siège ;
- 3° L'établissement de 10 nouveaux becs de gaz ordinaires à placer sur le pourtour du terre-plein et sur le trottoir de la rue Garibaldi prolongée, ainsi que l'installation au centre du terre-plein

de 3 becs intensifs du système Schülke, qui seraient desservis par une seule canalisation établie sur l'axe de la place.

D'après les détails estimatifs joints au dossier, la dépense relative à ces travaux sera la suivante :

1° Travaux à exécuter par l'entrepreneur de l'entretien des maçonneries	Fr. 5.200
2° Travaux à exécuter par l'entrepreneur de l'entretien des chaussées en pavés d'échantillon	4.200
3° Travaux à exécuter par l'entrepreneur de l'entretien des chaussées en cailloux roulés	4 350
4° Travaux à exécuter par l'entrepreneur de l'entretien des plantations	5.300
5° Travaux à exécuter par l'entrepreneur de l'entretien des travaux de ferronnerie	650
6° Travaux à exécuter par l'entrepreneur des travaux de peinture	100
7° Travaux d'éclairage	2.200
Total	22 000

Cette dépense a été évaluée en appliquant les prix des bordereaux des entreprises d'entretien du service de la Voirie, déduction faite des rabais consentis par les entrepreneurs adjudicataires.



LABRUGUIÈRE (TARN)

ECLAIRAGE ÉLECTRIQUE DE LA VILLE

La municipalité de Labruguière a décidé de mettre au concours le projet d'éclairage de la ville à l'électricité. Les conditions du concours sont les suivantes :

- 1° Pourront prendre part au concours les seules personnes munies de titres ou diplômes, tels que celui d'ingénieur, etc.
 - 2° Les concurrents devront dresser un avant-projet qui sera déposé à la mairie de Labruguière du 1^{er} au 15 décembre prochain.
- Cet avant projet devra tenir compte des données du problème suivant :

Trouver dans la forêt communale une chute d'eau capable de fournir une force motrice suffisante à l'alimentation de 300 lampes au moins ;

3° Aucun des ruisseaux utilisés ne devra être détourné de son cours afin d'éviter toute indemnité à donner aux propriétaires ou industriels établis en aval de la chute.

4° Le montant des travaux ne devra pas dépasser la somme de 80.000 francs ;

5° Un jury composé de trois ingénieurs choisis par M. le maire de Labruguière, classera les avant-projets du 15 décembre 1900 au 15 janvier 1901 ;

6° Au cas où aucun des projets ne serait accepté, une prime de 600 francs sera accordé au premier. Si le premier projet est accepté et mis à exécution la direction des travaux sera confié à son auteur et la prime serait dans ce cas accordée au second.

7° La mairie de Labruguière mettra ses deux gardes à la disposition des concurrents soit pour les conduire dans la forêt, soit pour les aider dans leurs travaux de jaugeage ou de nivellement.

N.-B. — Il est bon que les intéressés puissent procéder au plus tôt au jaugeage des ruisseaux puisque nous sommes à la saison de l'étiage.

CONGRÈS

des Entrepreneurs de Bâtiment et de Travaux Publics

En raison de l'importance des résolutions prises par le Congrès des Entrepreneurs de bâtiments, nous donnons en entier les vœux émis les 25, 26 et 27 septembre 1900, sur les lois.

Loi de 1884 sur les Syndicats professionnels

Le Congrès,

Considérant que les exemptions, au profit des Syndicats, introduites dans l'article 6 du projet de loi, sont la négation des garanties accordées aux tiers par les lois sur les Sociétés du 24 juillet 1867 et du 1^{er} août 1893;

Qu'elles ne peuvent s'exercer qu'au détriment du Crédit public;
Que leur application ne peut que diminuer l'action bienfaisante et élevée des syndicats professionnels;

Considérant, d'autre part:

Que l'article 10 du nouveau projet de loi, loin d'être un complément de la loi de 1884, en est la négation, puisqu'elle transforme une loi libérale en une loi restrictive;

Considérant qu'au lieu de tendre à l'apaisement, la loi crée une source de conflits entre le patron et l'ouvrier, au grand détriment de l'industrie nationale;

Considérant enfin que, pour faciliter le développement des Syndicats professionnels et ne pas mettre d'entraves à la mission que la loi de 1884 leur attribue, il convient de n'apporter aucune restriction à leur capacité d'acquérir;

Le Congrès émet les vœux suivants;

1° Qu'il ne soit pas permis aux syndicats professionnels de se livrer à des opérations commerciales, soit directement, soit indirectement; — Qu'ils ne puissent faire d'autres actes que ceux relatifs à la défense des intérêts professionnels.

2° Que nulle atteinte ne soit portée à la faculté d'embauchage ou de renvoi de l'ouvrier.

3° Que les Syndicats professionnels aient la capacité absolue d'acquérir sans autorisation, à titre gratuit ou à titre onéreux, des biens et meubles ou immeubles.

Loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail.

Le Congrès, après discussion, émet les vœux suivants:

1° Que les modifications qui pourront être apportées à la loi favorisent la création des assurances mutuelles et des Syndicats de garantie;

2° Que ces modifications soient telles que chacun des droits accordés à l'ouvrier par ladite loi soient contre-balancés par des obligations justes et équitables;

3° Que l'assurance soit obligatoire pour tous les industriels — tout en édictant que ceux qui, restant isolés, veulent rester leur propre assureur, soient obligés de fournir des garanties suffisantes;

4° Qu'il soit créé une Commission permanente telle qu'elle est indiquée au chapitre I, § 2, dernier alinéa du questionnaire.

Projet de loi sur le Conseil des prud'hommes.

Le Congrès émet les vœux suivants:

1° Que les audiences de conciliation au Tribunal des prud'hommes ne soient pas publiques.

2° Qu'il ne soit alloué, dans aucun cas, au demandeur, une indemnité de défaut devant le bureau de conciliation.

3° Que la loi projetée sur les Conseils de prud'hommes maintienne les articles de la législation actuelle, en ce qui concerne l'électorat et l'éligibilité.

4° Que le Bureau du jugement soit composé, non compris le président, d'un nombre toujours égal de patrons et d'ouvriers; que, en ce qui concerne le président et le vice-président, le *statu quo* soit maintenu.

5° Que la nouvelle loi sur le Conseil des prud'hommes maintienne le serment professionnel.

6° Que les chefs d'industrie puissent se faire représenter par le directeur-gérant de leur établissement ou par un de leurs employés muni d'un pouvoir spécial, dûment légalisé, exempt d'enregistrement.

7° Que la compétence, en dernier ressort, des Conseils de prud'hommes, fixée actuellement à 200 francs, ne soit pas dépassée.

8° Que la loi actuelle soit maintenue en ce qui concerne les appels et les demandes reconventionnelles.

9° Que les jugements des Conseils de prud'hommes, susceptibles d'appel, ne soient exécutés qu'après que le tribunal d'appel aura statué définitivement.

10° Que tous les décrets, lois et règlements concernant les Conseils de prud'hommes soient réunis en un seul texte de loi, clair et précis, à l'effet d'en faciliter l'observation.

11° Que les contre-maitres et chefs d'atelier soient placés, au point de vue de l'électorat et de l'éligibilité, dans la catégorie des ouvriers.

12° Que les huissiers, près les Conseils de prud'hommes, soient supprimés, et qu'alors la signification des jugements soit faite par lettre recommandée.

Décret du 10 août portant réglementation du travail.

Le Congrès émet le vœu.

Que l'état, les départements et les communes respectent le principe de l'offre et de la demande et les principes de la liberté de l'industrie, en n'insérant pas dans leurs cahiers des charges la clause relative à la question des salaires et de la durée du travail.

Loi du 30 mars sur la durée du travail.

Le Congrès, considérant que les modifications à l'article 3 de la loi de 1892, votées par la Chambre des députés, le 23 décembre 1899, auraient pour conséquence d'entraver l'essor de l'industrie;

Considérant que, s'il est juste et légitime de protéger les faibles, la protection que la loi veut étendre aux adultes n'est qu'une atteinte à la liberté individuelle;

Considérant que la réduction de la journée de travail à dix heures mettrait notre industrie dans un état d'infériorité absolue vis-à-vis de la concurrence étrangère;

Considérant qu'elle pourrait entraîner la disparition des petites industries et, par suite, priver de travail un grand nombre d'ouvriers;

Emet le vœu:

Que le Parlement, tout en limitant à onze heures la durée du travail journalier pour les protégés:

1° Maintienne énergiquement, dans toutes les industries, la liberté du travail pour les adultes;

2° Repousse l'obligation anticipée de réduire à dix heures et demie et dix heures, en quatre années, la durée journalière du travail, et ne prescrive que l'obligation de reviser la loi dans le même délai.

Du privilège de constructeur.

Le Congrès émet le vœu:

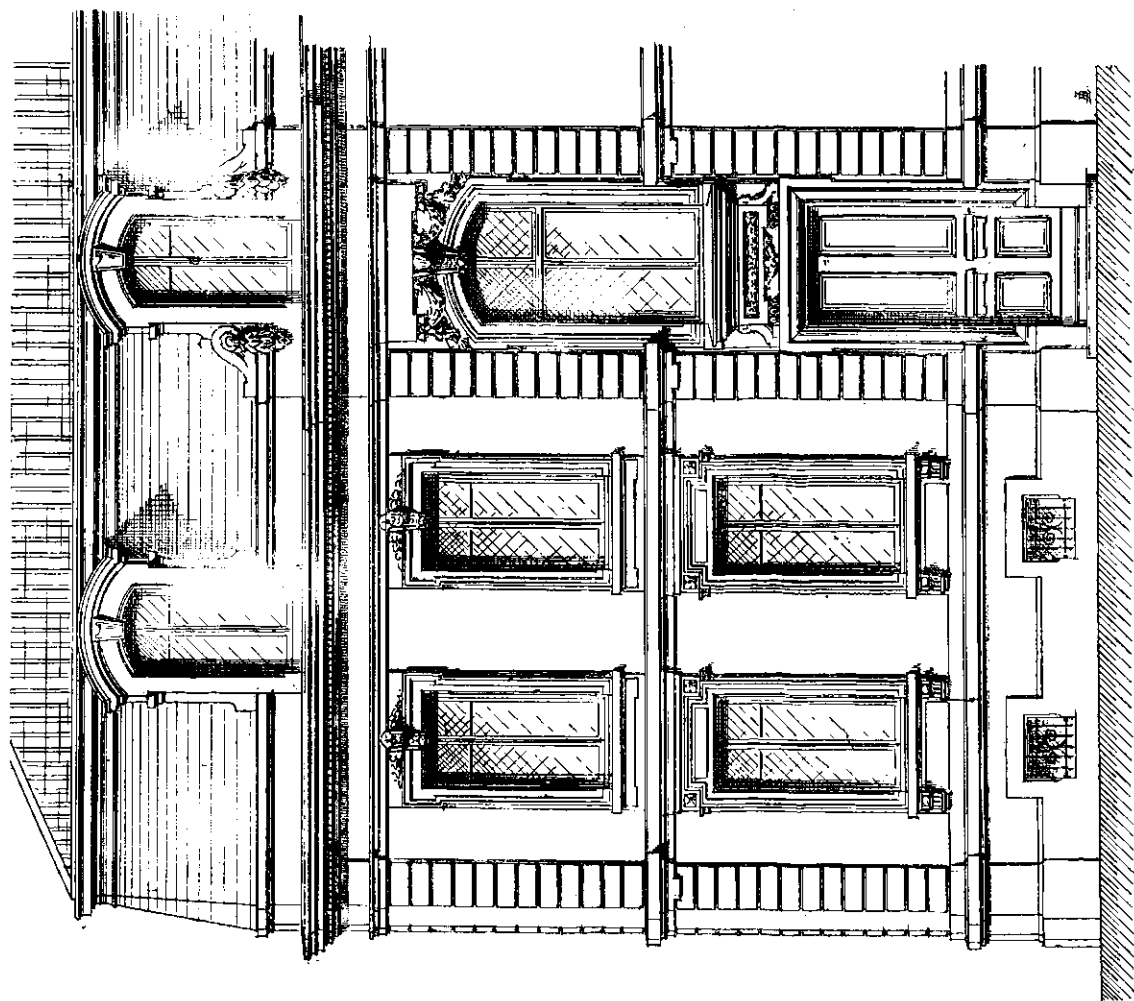
Que les formalités à remplir pour la consécration du privilège du constructeur soient simplifiées, et renvoie l'étude de cette question à la Commission permanente, dont il sera parlé plus loin, laquelle devra recourir à l'expérience et aux lumières des jurisconsultes autorisés.

Modifications à apporter à l'article 1793.

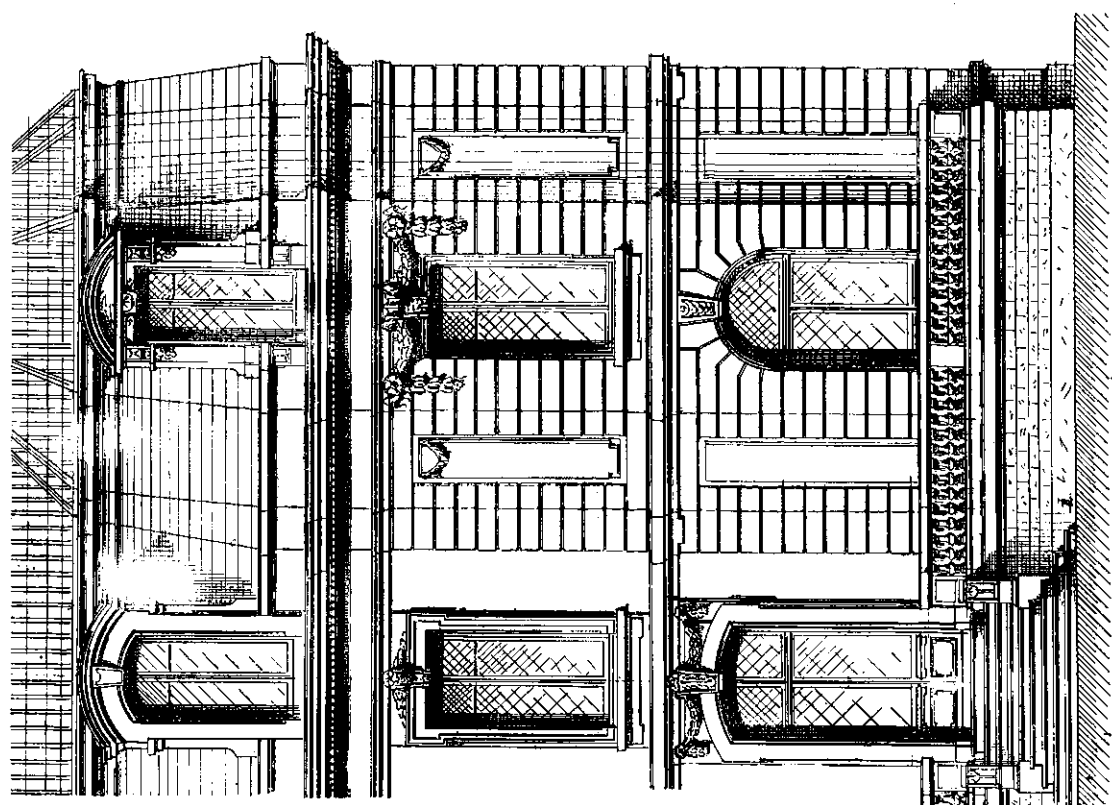
Le Congrès émet le vœu:

Que l'article 1793 soit complété ainsi qu'il suit:

Lorsque les travaux auront été faits par un entrepreneur sous la direction d'un architecte ou d'un mandataire, le propriétaire, pour qui les travaux auront été entrepris à forfait, sera tenu de payer à



Façade sur le Boulevard.



Façade sur le Parc.

HOTEL PARTICULIER, BOULEVARD DU NORD

ARCHITECTE : M. GÉRY.

l'entrepreneur les suppléments, à charge par l'entrepreneur de justifier des instructions données par l'architecte ou mandataire. Cette preuve pourra être faite par tous les moyens, même par simple présomption.

(A suivre.)

CONGRÈS NATIONAL des Travaux Publics Français

Le Congrès national des Travaux publics français s'ouvrira le 22 octobre, en l'Hôtel de la Société des Ingénieurs civils, 19, rue Blanche.

Ce Congrès, d'une importance considérable, se tiendra sous la haute présidence d'honneur de MM. les Ministres du Commerce et de l'Industrie, des Travaux publics et de la Marine.

De nombreux travaux sont parvenus à la Commission. Les documents envoyés comportent, pour chaque projet :

1° Etude des conditions techniques du projet et des procédés matériels d'exécution.

2° Valeur économique du projet. Résultats matériels et moraux à attendre de sa réalisation.

3° Moyens financiers préconisés pour en assurer l'exécution : constitution de sociétés ou de syndicats régionaux ; subventions ou garanties d'intérêt à obtenir de l'Etat, des départements, des Chambres de Commerce, etc.

Le Congrès sera divisé en quatre sections, savoir :

1^{re} section. — Ports maritimes et fluviaux et voies de navigation.

2^e section. — Outillage économique des ports et des voies navigables.

3^e section. — Chemins de fer. — Tramways.

4^e section. — Utilisation industrielle et agricole des eaux. — Alimentation des villes. — Travaux d'assainissement et d'hygiène publique.

On voit que le champ est large et que, par la qualité des participants, les questions auront une ampleur dont devra certainement bénéficier l'industrie nationale.



AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Le Concours pour les grilles du Parc de la Tête-d'Or. — On se demande dans le public, comment il se fait que le résultat du concours pour les grilles du parc de la Tête-d'Or ne soit pas encore connu. Les projets ont en effet été déposés à la mairie, le 14 août au nombre de neuf. Le jury doit comprendre, en outre du Maire de Lyon, président, trois membres du Conseil municipal. Cette assemblée étant en vacances au moment du dépôt des projets, les trois membres n'ont pu être désignés qu'à la séance du 9 courant, ce sont : MM. Bizet, Cadet et Brunard. Espérons que le jury ne tardera pas à fixer les concurrents.

Banquet de la Chambre syndicale des propriétés immobilières de la ville de Lyon. — Par suite de la mort du regretté et vénéré président de cette Chambre syndicale, M. Jules Vally, le banquet qui devait avoir lieu le dimanche 18 mars dernier, avait été renvoyé à une date indéterminée.

Aujourd'hui, le Conseil d'administration vient de décider que cette fête de famille aura lieu le dimanche 28 octobre prochain à 5 heures et demie précise dans les salons du restaurant Monnier,

31 place Bellecour (L. Berrier et A. Millet, successeurs). Le prix du banquet et de l'attrayante soirée qui suivra reste fixé à 6 francs. La Commission d'organisation ne négligera rien pour que cette fête intime ait un succès au moins égal aux précédentes.

MM. les Sociétaires qui voudront bien manifester, à cette occasion, l'étroite solidarité qui unit les membres du Syndicat sont invités à retirer dès à présent leurs cartes au siège social, 72, rue Pierre-Corneille, de huit heures à midi et de deux heures à six heures.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 29 Septembre au 11 Octobre.

Rue Paul-Bert, 131. — Maison d'habitation. — Propriétaire, M. Froment, rue Paul-Bert, 133.

Chemin du Repos, 40. — Maison d'habitation. — Propriétaire, M. Perolavi, rue de Condé, 33.

Cours Henri, 37. — Maison d'habitation. — Propriétaire, M^{me} Bastet, adresse précitée. — Architecte, M. Merlin, rue Saint-Maurice, 20.

Route d'Heyrieux, 40. — Maison d'habitation. — Propriétaire, M. Thomas, rue Sébastien-Gryphe, 16.

Chemin de la Croix-Morlon à Saint-Alban. — Maison d'habitation. Propriétaire, M. Louis Brochet, adresse précitée.

Chemin des Cures. — Villa et chantiers. — Propriétaire, M. E. Comte, rue Bêchevelin, 97. — Architectes, MM. Comte et Lambert, cours Gambetta, 1.

Rue Cuvier, 99. — Maison (exhaussement). — Propriétaire, M. Lafond, rue Cuvier, 99. Entrepreneur, M. Leroudier, rue Bugeaud, 3.

Rues de Béarn, Loire et Chèvreul. — Bâtiments pour nouvelle école. — Propriétaire, Ecole Centrale Lyonnaise. — Architecte, M. J. Petrod, rue Poizat (Villeurbanne).

Rue Chevreul et chemin de la Monche. — Maison d'habitation. — Propriétaire, M. Gardon, rue Tramassac, 36.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Lundi 5 novembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Travaux communaux. Construction d'un égout du 2^e type, cours d'Herbouville, entre la montée Rey et la place de la Boucle. Montant des travaux, 33.052 f. 50. Cautionnement, 1.800 fr.

Renseignements à la mairie

Rhône. — Lundi 12 novembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. Vente des matériaux à provenir de la démolition des constructions existant sur le terrain acquis par la Ville des consorts Piraud, en vue de l'élargissement du chemin vicinal ordinaire n° 17, des « Pins ».

Rhône. — Lundi 12 novembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. Vente des matériaux à provenir de la démolition de l'immeuble Dedoux et Brun, rue Villeroi, 52, et avenue de Saxe, 245.

Les soumissions pour ces deux adjudications devront être déposées dans une boîte installée dans la salle des Pas-Perdus de l'Hôtel de Ville, et qui restera ouverte, à cette fin, les lundi 5, mardi 6 et mercredi 7 novembre 1900, de 8 heures et demie du matin à 5 heures et demie du soir.

Toutefois, elles pourront être adressées par la Poste à M. le Maire de Lyon. Dans ce cas, elles devront parvenir à l'Hôtel de Ville dans le délai indiqué au paragraphe précédent.

Les cahiers des charges relatifs aux ventes des matériaux dont il s'agit sont déposés à la Mairie de Lyon (bureau des renseignements), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Lundi 12 novembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. — Construction de chaussées en pavés d'échantillon de grès et de granit. — 1^{er} lot. Pavage en pavés d'échantillon de grès, rue du Plâtre et en pavés d'échantillon de granit, rue de Vauzelles. Montant des travaux, 18.164 fr. 80. Cautionnement, 900 fr. — 2^e lot. Pavage en pavés d'échantillon de grès, rue d'Enghien, entre la rue Bourgelat et le cours du Midi. Montant des travaux, 28.863 fr. 40. Cautionnement, 1.400 fr. — 3^e lot. Pavage en pavés d'échantillon de grès, rue Pierre-Corneille, entre les rues de Bonnel et Servient, et rue Dunoir, entre la rue Pierre-Corneille et l'avenue de Saxe. Montant des travaux, 36.375 fr. 60. Cautionnement, 1.800 fr. — 4^e lot. Pavage en pavés d'échantillon de granit, boulevard de la Croix-Rousse, entre la rue d'Isly et la place des Tapis. Montant des travaux, 18.472 fr. Cautionnement, 900 fr. — 5^e lot. Pavage en pavés d'échantillon de granit, rue Nérard. Montant des travaux, 12.043 fr. Cautionnement, 600 fr. — 6^e lot. Pavage en pavés d'échantillon de grès, rue de Séze, entre les rues Garibaldi et Masséna. Montant des travaux, 32.546 fr. Cautionnement, 1.600 fr.

(La suite page 239.)

TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

SITUATION ET NATURE DE L'IMMEUBLE PROPRIÉTAIRES	ARCHITECTES	ENTREPRENEURS
I^{er} ARRONDISSEMENT		
Rue Ste-Clotilde, 5. Maison de rapport. M. X.	M. Martinon, 119, rue de Séze.	Maçonnerie, M. Pénaud, rue du Mail, 14; charpente, M. Démontez, rue de Crimée, 10; pierre de Villebois, MM. Métraz frères; pierre blanche, M. Gamondés, avenue Piaton, 40. — 4 ^e étage.
Rue J.-B.-Say, 3. Exhaussement. Maison M. Geay.	M. Martinon, 119, rue de Séze.	Maçonnerie, M. Grange, rue Laurencin, 1; charpente, M. Chol, rue Pelletier, 9; ferblanterie, M. Martinon, rue du Bon-Pasteur, 43. — Couverture.
Quai Saint-Vincent, 56-57. Maison. Cie immobilière, 1 ^{er} arrondissement.	M. Clermont, rue Neuve, 17.	Maçonnerie, M. Fessetud, rue Vauban, 81; charpente, M. Chol, rue Pelletier, 9; serrurerie, M. Bajard, rue des Remparts-d'Ainay, 44; pierre de taille, M. Vial, quai des Etroits, 6, et Société des carrières de Villebois, rue de la Bourse, 4. — 3 ^e étage.
Place de la Martinière. Maison. Cie immobilière, 1 ^{er} arrondissement.	M. Clermont, rue Neuve, 17.	Maçonnerie, M. Fessetud, rue Vauban 81; charpente, M. Chol, rue Pelletier, 9; serrurerie, M. Bajard, rue des Remparts-d'Ainay, 44; pierre de taille, M. Vial, quai des Etroits, 6, et Société des carrières de Villebois, rue de la Bourse, 4. — 2 ^e étage.
III^e ARRONDISSEMENT		
Avenue de Saxe, r. Dunois, rue Pierre-Corneille et rue Servient.	M. Giroud, rue du Peyrat, 12.	Maçonnerie, MM. Taton frères, cours Gambetta, 60; charpente, M. Chapel, chemin de Bellecombe, 95; serrurerie, M. Brizon, rue de Séze, 118; plâtrerie, M. Thibaud, rue Sainte-Hélène, 19; menuiserie, M. Hatton, quai Fulchiron, 37; décoration, M. Flachet, rue de Vendôme, 197; peinture, M. Catinaud, rue de Séze, 25; sculpture, M. Pierre Devaux, rue Bugeaud, 64. — Intérieur.
Rue de la Buire, angle rue de l'Abondance. Maison de rapport. M. Rouchon.	M. Giroud, r. du Peyrat, 12.	Maçonnerie, MM. P. Rouchon et Desseauve frères, rue Servient, 6; serrurerie, M. Brizon, rue de Séze, 118; plâtrerie-peinture, M. Catinaud, rue de Séze, 25; charpente, M. J. Bogey, rue Rabelais, 98. — Intérieur.
Rue de la Buire. Mais. de rap. M. Catinaud.	M. Giroud, rue du Peyrat, 12.	Maçonnerie, MM. P. Rouchon et Desseauve frères, rue Servient, 6; serrurerie, M. Brizon, rue de Séze, 118; plâtrerie-peinture, M. Catinaud, rue de Séze, 25; charpente, M. Grépat, rue d'Alsace, 75. — Intérieur.
Rue de la Buire. Mais. de rapport. M. Hatton.	M. Giroud, rue du Peyrat, 12.	Maçonnerie, MM. P. Rouchon et Desseauve frères, rue Servient, 6; serrurerie, M. Brizon, rue de Séze, 118; plâtrerie-peinture, M. Catinaud, rue de Séze, 25; charpente, M. H. Gagnieu, rue Magenta, 56. — Intérieur.
Rue de la Buire. Maison à loyer. Mougeol, rue Tête-d'Or.	M. Pras, 80, rue Vendôme.	M. Mougeol, entrepreneur. — Couverture.
Rue de la Caille. Maisons jumelles. M. Lebrun.	M. Martinon, 119, rue de Séze.	Maçonnerie, M. Lebrun, rue Gêrente, 28; charpente, M. Paret, rue Sébastopol, 72; zinguerie, M. Martinon, rue Boileau, 47. — Intérieur.
Rue de la Caille. Villa.	M. Martinon, 119, rue de Séze.	Maçonnerie, M. Lebrun, rue Gêrente, 28; charpente, M. Comte, rue Bêchevelin, 72; menuiserie, M. Gabella, cours Vitton prolongé, 129; zinguerie, M. Martinon, rue Boileau, 47. — Intérieur.
Rue Raulin. Maison. M. Brizon.	M. Fanton, 101, rue Duguesclin.	Maçonnerie, M. Pétaut, rue Boileau, 124 bis; charpente, M. Comte, rue Bêchevelin, 97; serrurerie, M. Brizon, rue de Séze, 118. — Intérieur.
Chemin des Pins, 33. Usine MM. Bertrand.	M. Rostagnat, rue de la Répub., 83.	Maçonnerie, MM. Paufigue frères, rue Grôlée, 13; charpente, MM. Maire et Cloud, cours Lafayette, 241; serrurerie, M. Bissuel, place Kléber, 3; zinguerie, MM. Délogé frères, rue de Fleurieu, 6; chaudière, MM. Buftaud et Robatel, chemin de Baraban; menuiserie, M. Pansu. — Couverture.
Route de Vienne, 7. Maison à loyer et usine. Société lyonnaise de constructions immobilières, 1, c. Gambetta.	MM. Comte et Lambert, 1, c. Gambetta.	Maçonnerie, MM. Canque et Dubayle, grande rue de Monplaisir, 133; charpente, M. Tourret, rue Bellecombe; menuiserie, MM. Montagne et Paillet; serrurerie, MM. Bernard et Cie, rue Duguesclin; plâtrerie-peinture, M. Gardelle jeune, rue de Béarn; ciments, MM. Brunet et Marleix, rue Servient; ferblanterie, MM. Viviant, Clair et Marmonnier, rue de la Part-Dieu, 22; fumisterie, M. Veuillet, cours de la Liberté; pierre blanche, M. Jammès, rue Dumoulin. — 4 ^e étage.
Route d'Heyrieux, 6. Maisons à loyer.	MM. Comte et Lambert.	Mêmes entrepreneurs, à l'exception de MM. Montagne et Paillet, qui sont remplacés comme menuisiers par M. Fouqueteau, et de M. Jammès. — Intérieur.
Rues de Marseille et Chevreul. M. Perron, avenue des Ponts.	MM. Comte et Lambert, 1, c. Gambetta.	Maçonnerie, M. Peix, rue de la Lône; charpente, M. Eugène Comte, rue Bêchevelin; serrurerie; M. Devier, rue Parmentier. — Intérieur.
Chemin des Cures. Chantier et maison d'habitation. M. E. Comte, r. Bêchevelin.	MM. Comte et Lambert, 1, c. Gambetta.	Maçonnerie, MM. Broussas et Clet, avenue de Saxe. — Terrassements.
Chemin des Cures. Villa. M. Ginot.	MM. Comte et Lambert, 1, c. Gambetta.	Maçonnerie, M. Bouchet, rue Sébastien-Gryphe, 147; charpente, M. Paret, chemin Sébastopol, 64; menuiserie, M. Pontey, rue Turbil, 9 bis; peinture-plâtrerie, M. Baud. — Intérieur.
Chemin des Pins. Maison. M. Roux.	MM. Comte et Lambert.	Entrepreneur général, M. Ginot, cours Henri, 25. — Terrassements.
Rue Saint-Michel, 51. M. Gimond, rue Mercière, 30.	M. Curny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Maçonnerie, M. Chatoux, avenue du Parc-d'Artillerie, 5; charpente, M. Chevron, rue de Marseille, 37; serrurerie, M. Gimond; terrassement, M. Soly, cours Gambetta 130. — Intérieur.
Rue Rachais. Mais. M. Decourt, rue Masséna, 92.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Maçonnerie, M. Foraz, rue Saint-Côme, 9; serrurerie, M. Decourt, charpente, M. Paret, cours Gambetta, 17; fourniture de taille, la Fourmi et Société de Villebois, rue de la Fourse, 6; taille de la Grive, M. Chemin, à la Grive. — Intérieur.
R. de la Buire, de l'Abondance et du Lac. Atel et bureaux d'imp. M. Sézanne.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Entrepreneur général, M. Sautour. — Intérieur.
Rue St-Jérôme, 7. Maison de rapport. Société des toitures-coupoles.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Maçonnerie, M. Peix, avenue de Saxe, 280. — 1 ^{er} étage.
Rue des Petites-Sœurs, 18. Maison. M. Boquin.	M. Laureçon, 10, cours Gambetta.	Maçonnerie, M. Breton, rue Paul-Bert, 13. — Intérieur.
Route de Vienne, 96. Maison de rapport. M. Caton, route de Vienne, 98.	M. Bernard, route de Vienne, 74.	Terrassement et maçonnerie, M. Boisdevésy, route de Vienne, 67; charpente, M. Michard, grande rue de Monplaisir. — Toiture.

SITUATION ET NATURE DE L'IMMEUBLE PROPRIÉTAIRES	ARCHITECTES	ENTREPRENEURS
<i>Chemin des Quatre-Maisons.</i> Mais. de rap. M. Taraquois, av. d. Ponts, 253.	M. L. Cumin, r. de Vénissieux, 51.	Maçonnerie, M. Taraquois, avenue des Ponts, 253; charpente, M. N. Paret, rue de Sébastopol, 64; plâtrerie-peinture, MM. Donat, frères, rue Montesquieu, 25; menuiserie, M. Goguet, à Saint-Fons. — <i>Intérieur.</i>
<i>Chemin des Quatre-Maisons.</i> Villa. M. Taraquois, avenue des Ponts, 253.	M. L. Cumin, r. de Vénissieux, 51.	Maçonnerie, M. Taraquois, avenue des Ponts, 253; charpente, M. N. Paret, rue de Sébastopol, 69; plâtrerie-peinture, MM. Bozonoto et Bertola, route de Grenoble; menuiserie, M. Goguet, à Saint-Fons. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rue Saint-Honoré.</i> Villa. M. Antoine Lumière.	MM. Alex et Boucher, 80, rue Molière.	Maçonnerie, M. Baudin, rue Félix-Jacquier, 2; charpente, M. Lafosse, avenue des Ponts, 149. — <i>3^e étage.</i>
<i>Cours Lafayette prol.</i> , 58. M. Julien, St-Genis-Laval.	M. Curny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Maçonnerie, M. Pénélon; pierre blanche, M. Vial, quai des Étroits, 7; charpente, M. Bonnaud, avenue de Saxe, 312; serrurerie, M. Gimond, rue Mercière, 30. — <i>2^e étage.</i>
<i>Chemin de l'Eglise.</i> M. Taithe.	M. Curny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Maçonnerie, M. Taithe, chemin de la Vilette, 79 bis. — <i>Couverture.</i>
<i>Rue Sébastien-Gryphe</i> , 154. Maison à loyer. M. Perron.	M. Pras, 80, rue Vendôme.	M. J. Nauche frères, rue Rachais, 14. — <i>Exhaussement.</i>
<i>Avenue des Ponts</i> , 27. Maison à loyer. M. Perron.	M. Pras, 80, rue Vendôme.	MM. Nauche frères, rue Rachais, 14. — <i>Exhaussement.</i>
<i>Avenue des Ponts</i> , 32 bis et 34. Exhaussement, 4 étages. M. Perron.	M. Pras, rue Vendôme, 80.	Maçonnerie, MM. Nauche frères, rue Rachais, 14. — <i>Intérieur.</i>
<i>Route de Grenoble</i> , 186. Maison de rapport. Prop., M. Courjux.	M. Bernard, route de Vienne, 74.	Maçonnerie et ciment, MM. Masson et Tardieu, place du Pont, 13; charpente, MM. Michard, grande rue de Monplaisir, 58; plâtrerie-peinture, MM. Charles et Joanny Casquino, grande rue de Monplaisir, 80; ferblanterie, M. Truchet, grande rue de Monplaisir, 92. — <i>Dépendances.</i>
<i>Rue Cavenne et rue des Trois-Pierres.</i> Maison de famille. Société des maisons de familles.	M. Chomel, quai de Retz, 10.	Maçonnerie, M. Vertadier, rue du Plat, 15; charpente, M. Ortoland, chemin de Bellecombe, 71; pierre de la Grive, M. Perrin, à la Grive (Isère); pierre de Villebois, M. Péju, à Porcieu (Isère); pierre blanche, M. Besson, rue de Vendôme, 268; serrurerie, M. Bissuel, place Kléber, 3; menuiserie, M. Dumont, rue de l'Annonciade, 30; plâtrerie-peinture, Société des Entrepreneurs. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rue d'Heyrieu</i> , 6. Maison. M. Gartelle.	M. Olgiati, avenue de Saxe, 229.	Maçonnerie et ciments, MM. Albert et Hugon, rue Boileau, 300; charpente, M. J. Bogey, rue Rabelais, 96; serrurerie, M. Bernard, rue du Pensionnat, 6; plomberie, MM. veuve Pétavil et fils et Bénassy, rue Godfroy, 5; menuiserie, MM. Montagne et Paillet, rue Chaponnay, 105. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rue Garibaldi</i> , 147. Maison de rapport. M. Clavel père.	M. Clapot, 27, rue Sainte-Hélène.	Maçonnerie, M. Jammet, cours d'Herbouville, 40; pierre de Villebois, M. Percherancier, 42, rue de Marseille; charpente, M. Lebayle, rue du Colombier, 25; serrurerie, M. Boyer, cours Charlemagne, 38. — <i>4^e étage.</i>
<i>Chemin de Combe-Blanche.</i> Maison. M. Flandrin.	M. L. Cumin, r. de Vénissieux, 51.	Maçonnerie et charpente, M. Flandrin. — <i>Fondations.</i>
<i>Rue de Miribel.</i> Maison. M. Blanchelande.	M. L. Cumin, r. de Vénissieux, 51.	Maçonnerie, M. Jouhet, à Vénissieux. — <i>Fondations.</i>
<i>Rue des Tournelles.</i> Maison. M. Triomphe.	MM. Ferrand et Duche, rue de la Croix-Rousse, 47.	Entrepreneurs généraux, MM. Canque et Dubayle, grande rue de Monplaisir, 133. — <i>Fondations.</i>
<i>Cours Gambetta</i> , 144-146. Maison. M. Guillot.	M. Boistard, rue Servient, 5.	Maçonnerie et fouilles, M. Guillot, rue de la Vierge-Blanche, 5; pierre blanche, M. Barthélemy, pierre dure, M. Vinard. — <i>Rez-de-chaussée.</i>
<i>Avenue de Saxe</i> , 170. Maison. M. Paccard.	M. Curny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, M. Pétavil, rue Boileau, 124; pierre de Villebois, la Fourmi; charpente, M. Ponnand; serrurerie, M. Paccard, place Bellecour, 21; pierre de la Grive, M. Perrin. — <i>1^{er} étage.</i>
<i>Rue de Bonnel</i> , 41. Maison. M. Pansu.	M. Curny.	Terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, M. Pétavil, rue Boileau, 124; pierre de Villebois, M. Péju; charpente, M. Sage; serrurerie, M. Paccard, place Bellecour, 21. — <i>Rez-de-chaussée.</i>
<i>Rue Pierre-Corneille</i> , 107. Maison. M. Pétavil.	M. Curny.	Terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, M. Pétavil, rue Boileau, 124; pierre de Villebois, Société de Villebois; charpente, M. Grépat; serrurerie, M. Paccard, place Bellecour, 21. — <i>Rez-de-ch.</i>
<i>Rue Pierre-Corneille</i> , 105. Maison. M. Crozat.	M. Curny.	Terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, M. Pétavil, rue Boileau, 124; pierre de Villebois, M. Percherancier. — <i>Rez-de-chaussée.</i>
<i>Rue Pierre-Corneille</i> , 103. Maison. M. Bonnardel.	M. Curny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, M. Bonnardel; pierre de Villebois, M. Morel; charpente, M. Sage, route de Genas, 82. — <i>Rez-de-chaussée.</i>
<i>Chemin des Sablonniers</i> , 4. Bâtiment. M. Collombet.	M. Gille, 54, r. de l'Hôtel-de-Ville.	Maçonnerie, M. Simon; charpente, M. Despeyroux fils; menuiserie, M. Goguet; plâtrerie-peinture, M. Delponce; serrurerie, M. Collombet. — <i>1^{er} étage.</i>
<i>Rue Commandant-Dubois.</i> Exhaussement et restauration. M. Chambosse.	M. Olgiati, avenue de Saxe, 229.	Maçonnerie et taille, M. Perol, cours Gambetta, 39; ciments, M. Jarnot, rue de la Part-Dieu, 84; charpente, M. Grépat, rue d'Alsace, 75; plâtrerie et peinture, M. Aimoni, 2, rue Laurencin; zinguerie et plomberie, MM. Cair Viviant et Marmonier, rue de la Part-Dieu.
<i>Rue Moncey.</i> M. Bogey.	M. Olgiati, avenue de Saxe, 229.	Maçonnerie, MM. Gay et Bagnard, rue des Maronniers, 4; ciments, M. Jamot, rue de la Part-Dieu, 84. — <i>Intérieur.</i>
IV^e ARRONDISSEMENT		
<i>Rue de l'Enfance</i> , 18. Maison de rapport. M. Fayel.	M. Martinon, 119, rue de Séze.	Maçonnerie, M. Pénaud, rue du Mail, 14. — <i>Terrassements.</i>
V^e ARRONDISSEMENT		
<i>Quai J.-J.-Rousseau.</i> Villa. M. Combe.	M. Olgiati, avenue de Saxe, 229.	Maçonnerie et ciments, M. Pérol, cours de la Liberté, 59; charpente, M. J. Bogey, rue Rabelais, 96; serrurerie, M. Bernard, rue du Pensionnat, 6; M. Gaglen, couvreur; plâtrerie et peinture, MM. Simon et Casquinaud, rue Childebert, 2; décoration, M. Labranche, sculpteur, quai Tilsitt, 23. — <i>Intérieur.</i>
<i>Gare funiculaire Lyon-St-Paul.</i> Cie du funicul. Lyon-Fourvière Loyasse.	M. Boirivant, rue Ferrandière, 27.	Entrepreneur général, M. Brossier, place Saint-Paul, 10; pierres de taille, M. Gat, de Montalieu; charpente, M. Despeyroux, rue Vendôme, 259; gros fers, MM. Lagarde et C ^{ie} , avenue des Ponts, 156. — <i>Intérieur.</i>

SITUATION ET NATURE DE L'IMMEUBLE PROPRIÉTAIRES	ARCHITECTES	ENTREPRENEURS
<i>Rue de Saint-Cyr, 68.</i> Moulin. M. Terrier.	M. Fraissenet, 28, quai Jayr.	Maçonnerie, M. Tarnaud; charpente, M. Descotes; serrurerie, M. Gauthier. — <i>En cours.</i>
<i>Rue de St-Cyr, 74-74 bis.</i> Mais. MM. Crozier et Perrin.	M. Fraissenet, 28, quai Jayr.	Maçonnerie, M. Jullien; charpente et menuiserie, M. Crozier. — <i>En cours.</i>
<i>Rue de la Pyramide.</i> Ateliers de carrosserie et maison d'habitat. M. Carriot.	M. Fraissenet, 28, quai Jayr.	Maçonnerie, M. Jullien; charpente, MM. Descotes, Barnay et Savarian. — <i>En cours.</i>
VI^e ARRONDISSEMENT		
<i>Rue Montgolfier, 73.</i> Mais. à loyers. M. Legros, rue Duguesclin, 255.	M. Pras, rue Vendôme, 80.	Maçonnerie, M. Lebreau, rue Duguesclin, 255; charpente, M. Chapel, chemin Bellecombe, 95; serrurerie, M. Duport, rue Bossuet, 80. — <i>3^e étage.</i>
<i>Rue d'Inkermann.</i> Maison à loyer. Baudrand, 8, rue Sebastopol.	M. Pras, rue Vendôme, 80.	Maçonnerie, M. Lavielle; charpente, M. Chapel; serrurerie, M. Duport; menuiserie, M. Pardon; pierre blanche, veuve Pomparat et fils. — <i>2^e étage.</i>
<i>Boulevard du Nord.</i> Ancien Musée Guimet: piste de patinage sur vraie glace.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Maçonnerie, M. Baudin, rue Sully, 52; charpente, M. Lafosse, avenue des Ponts, 149; zinguerie, MM. Delogé frères, rue de Fleuriel, 6. — <i>Décoration intérieure.</i>
<i>Rue Boileau, angle rue de Sully.</i> Exhaussement. MM. Tronel et C ^{ie} .	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Entrepreneur général, M. Ravel. — <i>Intérieur.</i>
<i>Boulevard des Brotteaux et rue Tronchet.</i> Maison à loyer. M. Dumont.	M. Chomel, quai de Retz, 10.	Maçonnerie, M. Dumont, quai de la Pêcherie, 4; terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; serrurerie, M. Bissuel, place Kléber 3; pierre dure et blanche, M. Besson, rue Vendôme, 238; pierre de Saint-Cyr, M. Morel, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. — <i>Intérieur.</i>
<i>Boul. du Nord et rue Tronchet.</i> Maison. Société des imm. de St-Bonaventure.	M. Chomel, quai de Retz, 10.	Maçonnerie, M. Taton, cours Gambetta, 60; terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; serrurerie, M. Bissuel, place Kléber, 3; pierre dure et blanche, M. Besson, rue de Vendôme, 263; pierre de Saint-Cyr, M. Courtois. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rue Crillon, 104-106, et boul. du Lycée.</i> Maison. MM. C. Clermont, 73, rue Vauban, J.-B. Lessel et, rue des archers, 9.	M. Clermont, rue Neuve, 17.	Maçonnerie, M. Fessetaud fils, rue Vauban, 81; M. Pétaut, rue Boileau, 124 bis; pierre de Saint-Cyr; M. Morateur, à Saint-Fortunat; pierre de Couzon, M. Archer, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or; pierre de Villebois, Société des carrières, rue de la Bourse, 6; charpente, M. Grépat, rue d'Alsace, 75, Villeurbanne. — <i>Intérieur.</i>
<i>Cours Vitton, av. Thiers et imp. Lassalle.</i> Maison. M. Bally, 14, r. de la Barre.	M. Clermont, 17, rue Neuve.	Maçonnerie, M. Chassagne, grande rue Saint-Clair, 30; terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; charpente, M. Mally, avenue Thiers; pierre de Saint-Cyr, M. Morateur, à Saint-Fortunat; pierre de Couzon, M. Archez, à Saint-Cyr; pierre blanche, M. Serin, rue Montgolfier, serrurerie, M. Brizon, rue de Séze, 118. — <i>Couverture.</i>
<i>Place Puvis-de-Chavannes.</i> Hôtel M. Devèze.	M. Géry, 20, rue de Bonnel.	Maçonnerie, M. Leblanc, rue Fénélon, 29; charpente, M. Despeyroux, rue Vendôme, 259; serrurerie, M. Brunard, grande rue de la Guillotière, 26; menuiserie, M. Clermont, rue Vauban, 73; plomberie, MM. Nicolas frères, cours de la Liberté, 3; décoration, sculpture et staff, M. Labranche, quai Tilsitt, 26; peinture décorative, M. Bardey, rue Robert, 14. — <i>Décoration intérieure.</i>
<i>Boulevard du Nord.</i> Hôtel. M. A. Simon.	M. Géry, 20, rue de Bonnel.	Entrepreneur général, M. Clermont, rue Vauban, 73; maçonnerie, M. J. Leblanc, rue Fénélon, 29; peinture-plâtrerie, M. Ternissier, rue Gasparin, 5; serrurerie, M. Buclet, rue Molière, 10; pierre dure, Société des carrières de Villebois, rue de la Bourse, 4; pierre tendre, M. Serin, rue Montgolfier, 43; chauffage et fumisterie, M. Verguin, rue Pierre-Corneille, 45; marbrerie, MM. Verzier et Guiguet, cours Lafayette, 81; sculpture et staff, MM. Pivot et Penelle, rue Sala, 54. — <i>Intérieur.</i>
HORS LYON		
<i>Villeurbanne, 15, rue du Midi.</i> M. Bernard, rue Duguesclin.	M. Boistard, rue Servient, 5.	Maçonnerie, M. Penelon; serrurerie, M. Bernard; charpente, M. Bogey; pierre dure, M. Vinard; pierre blanche, M. Jammes; menuiserie, MM. Roux et C ^{ie} , rue Sébastien-Gryphe, 7. — <i>Intérieur.</i>
<i>Villeurbanne, c. Lafayette pr. Mais. de rap. M. Plazanet, cours Lafayette pr. 47.</i>	M. Martinon, rue de Séze, 119.	Maçonnerie, M. Plazanet, cours Lafayette prolongé 47; pierre de taille, M. Charrel, à Trept; pierre blanche, MM. Pauparat et fils, rue Montgolfier, 43; charpente, M. Paret, rue Sébastopol, 72; menuiserie, MM. Roche frères, ch. de Baraban, 33; serrurerie, M. Paissant, cours Lafayette prolongé, 47. — <i>4^e étage.</i>
<i>Villeurbanne.</i> Cours Lafayette pr. Mais. M. Tauty, chemin de la Viabert, 85.	M. Martinon, rue de Séze, 119.	Maçonnerie, MM. Lebru et Arnaud, rue Parmentier, 40; pierre dure et pierre blanche, M. Chambon, avenue de Saxe, 224; charpente, M. Paret, rue Sébastopol, 72; serrurerie, M. Costorier, cours Gambetta, 5. — <i>Rez-de-chaussée.</i>
<i>Route de Vaulx.</i> Maison de rapport. M. Audoul.	M. Martinon, rue de Séze, 119.	Maçonnerie, M. Audoul, rue Mercière, 40; charpente, M. Paret, rue Sébastopol, 72; menuiserie, M. Champetier, boulevard de l'Artillerie, 15; parquet, M. Gallien, rue des Charmettes, 105. — <i>Intérieur.</i>
<i>Villeurbanne.</i> Cours Lafayette prol., 135. Réparation et transformation d'une usine. MM. Ginot et Lorin.	M. Audouard, c. Lafayette prol., 135.	Maçonnerie, M. Martin, rue de la Reconnaissance, à Villeurbanne; charpente, M. Cerisier, rue Inkermann, n° 34; menuiserie, M. Sage, à Montchat; serrurerie, MM. Guiffroy et Margarita, cours Lafayette prolongé, 153; plâtrerie, M. Pouyade, chemin de la Gravière, Villeurbanne; ferblanterie, M. Meunier, route de Crémieu, Villeurbanne.
<i>Villeurbanne, c. Lafayette prol., 121.</i> M. Chambon.	M. Curny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Pierres de taille, M. Chambon, rue Chaponnay, 109; maçonnerie, M. Joly; charpente, M. Paret. — <i>1^{er} étage.</i>
<i>Villeurbanne, place de la Mairie.</i> Maison à loyer. M. P. Martin.	M. Clermont, 17, rue Neuve.	Maçonnerie, MM. Chatoux et fils, place Saint-Pothin, 5; charpente, M. Grépat, rue d'Alsace, 75 (Villeurbanne); pierre de Villebois, M. J. Derriaz, à Ambagnieu; pierre de taille, M. Serin, rue Montgolfier, 43. — <i>2^e étage.</i>
<i>Cusset.</i> Maison particulière. M. Carlet, rue St-Pierre-de-Vaise, 10.	M. Audouard, c. Lafayette prol., 135.	Maçonnerie, M. Livernais, rue Bossuet, 108; charpente, M. Cerizier, rue Inkermann, 34; menuiserie, M. Costet, rue de Séze, 48; plâtrerie-peinture, M. Pouyade, 23, rue de la Gravière, Villeurbanne; serrurerie, M. Virondo, 29, rue Cornavent, Villeurbanne. — <i>Couverture.</i>
<i>Vénissieux.</i> Chemin de Villeurbanne. M. Bôle.	M. Martinon, rue de Séze, 119.	Maçonnerie, M. Bôle, rue Chaponnay, 20; charpente et menuiserie, M. Cerizier, rue d'Inkermann, 35. — <i>Intérieur.</i>
<i>Vénissieux.</i> Villa. M. Rochat à Saint-Priest.	M. L. Cumin, r. de Vénissieux, 51.	Maçonnerie, M. Pérol, à Vénissieux. — <i>Fondations</i>

SITUATION ET NATURE DE L'IMMEUBLE PROPRIÉTAIRES	ARCHITECTES	ENTREPRENEURS
Vénissieux. R. de Vienne. 247. Villa. Mme Faugier.	M. L. Cumin, r. de Vénissieux, 51.	Peinture-plâtrerie, M. Fougère, route de Vienne, 139; menuiserie, M. Ray, route de Vienne, 180. — <i>Intérieur</i> .
Neurille. Restauration de château. M ^{me} Verguais.	M. Fanton, 101, r. Duguesclin.	Maçonnerie, M. Salagnac (Neuville); ciments, M. Prud'homme (Lyon); charpente, M. Dégemond (Neuville).
Saint-Rambert-Ile-Barbe. Maisons. M ^{me} ve Gultin.	M. Fraissenet, 28, quai Jayr.	Maçonnerie, M. Couty; charpente et menuiserie, M. Maravat; serrurerie, M. Grand; peinture-plâtrerie, M. Tisseur; pierre de taille, M. Dubois; ciment, M. Romans. — <i>En cours</i> .
Saint-Rambert-Ile-Barbe. Usine. Maison d'habitation. M. Guichard.	M. Fraissenet, 28, quai Jayr.	Maçonnerie, M. Labbe; charpente, M. Foliolau; menuiserie, M. Barnay; serrurerie, M. Gauthier; peinture-plâtrerie, M. Choppy; ciment, M. Jamot; décoration, M. Labranche. — <i>En cours</i> .
Craponne. Maison. M. Gen- tet.	M. Fraissenet, 28, quai Jayr.	Maçonnerie, M. Guichard; charpente et menuiserie, M. Gayet; serrurerie, M. Sorlin; peinture-plâtrerie, M. Virot. — <i>En cours</i> .
Champagne-au-Mont-d'Or. Villa. M. Romans.	M. Fraissenet, 28, quai Jayr.	Maçonnerie, M. Penelon; charpente, M. Maravat, menuiserie, M. Barnay; ciment, M. Romans. — <i>En cours</i> .
Champagne. Villa. M. Ti- xi-r.	M. Fraissenet, 28, quai Jayr.	Maçonnerie, M. Truffinet; charpente et menuiserie, M. Monnard; serrurerie, M. Ponson; peinture, M. Negri. — <i>En cours</i> .
Champagne. Pavillon an- nexé. M. Rolland.	M. Fraissenet, 28, quai Jayr.	Maçonnerie, M. Truffinet; charpente et menuiserie, M. Monnard; serrurerie, M. Ponson; peinture, M. Négri. — <i>En cours</i> .
Champagne. Dépendances. M. Sulpice.	M. Fraissenet, 28, quai Jayr.	Maçonnerie, M. Pasquet; charpente et menuiserie, M. Monnard; serrurerie, M. Poason. — <i>En cours</i> .
Le Méridien. 5 villas: Ver- gnaud, Brunet et Marleix, Barret, Brizon, Lesselier	M. Fanton, 101, r. Duguesclin.	Maçonnerie, M. Vergnaud, au Méridien; charpente, M. Guérin; menuiserie, M. Barnay; serrurerie, M. Brizon, rue de Séze, 118; plâtrerie-peinture, M. Lesselier, rue des Archers, 9; ciments, MM. Brunet et Marleix, rue Servient, 64. — <i>Couverture</i> .
Le Méridien. Villa. M. Bar- nay, à Ecully.	M. Fanton, 101, r. Duguesclin.	Maçonnerie, M. Vergnaud, au Méridien; charpente, M. Guérin; menuiserie, M. Barnay; serrurerie, M. Brizon, rue de Séze, 118; plâtrerie-peinture, M. Lesselier, rue des Archers, 9; ciments, MM. Brunet et Marleix, rue Servient, 64. — <i>Intérieur</i> .
Le Méridien. 4 villas. MM. Momet frères.	M. Fanton, 101, r. Duguesclin.	Mêmes entrepreneurs. — <i>Couverture</i> .
Le Méridien. Villa. M. Fon- taine.	M. Fanton, 101, rue Duguesclin.	Mêmes entrepreneurs. — <i>Rez-de-chaussée</i> .
La Demi-Lune. Villa. M ^{me} Bietrix.	M. Chomel, quai de Retz, 10.	Maçonnerie, M. Fouché jeune, à la Demi-Lune; pierre blanche, M. Besson, rue de Vendôme, 268; serrurerie, MM. Murry et Rivoire, rue du Doyenné, 6. — <i>Intérieur</i> .
Sainte-Foy-les-Lyon. Villa. M. X., à Sainte-Foy-les-Lyon.	M. Curieux, r. des Remp.-d'A., 16.	Maçonnerie, M. Caillot; charpente, M. Bernet. — <i>Couverture</i> .
Sainte-Foy-les-Lyon. Villa. — M. Martin.	M. Giroud, rue du Peyrat, 12.	Maçonnerie, M. Desboëuf; serrurerie, M. Brunard; charpente, M. Chapelle; menuiserie, M. Secret, place de la Platière, 3. — <i>1^{er} étage</i> .
Montceau. Orangerie et res- taur. Château de M. X...	M. Curieux, r. des Remp.-d'A., 16.	Maçonnerie, M. Ragoucy; charpente, M. Mollard; décoration staff, M. Flachet. — <i>Achèvement</i> .
Vassieux. Villa. M ^{me} G...	M. Curieux.	Maçonnerie, M. Plancoulaine; charpente, M. Bernet; plantations, M. Thibaud. — <i>Achèvement</i> .
Givors. Usine. M. A. Bre- daux.	M. Olgiati, avenue de Saxe, 229.	Maçonnerie, ciments, taille, M. P. Pérol, cours Gambetta, 39; charpente, MM. Drutel et Martinet, à Givors; serrurerie, M. Violet, à Givors; vitrerie, M. Bonenfant, à Givors.
Thizy (Rhône). Magasins. MM. Dupuis Merle et C ^{ie} .	M. Porte, rue Paul- Chenavard, 27.	Maçonnerie et terrassements, M. Amour, à Thizy; pierre de Villebois, Société des carrières de Villebois, rue de la Bourse, 6; pierre de Trept, M. Gat, à Montalieu; serrurerie, M. Grobon, rue de Sully, 92; gros fers, M. Bajard, à Roanne; charpente, M. Mollo, chemin des Grenouilles, Lyon; pierre de taille, M. Perrin, à la Grive. — <i>1^{er} étage</i> .
St-Bonnet-le-Château (Loire). Villa. Restaurat. M. le Dr Ch. C.	M. J. Cumin, rue d'Algérie, 19.	Maçonnerie, M. Dumas; charpenterie-menuiserie, M. Rochette. — <i>3^e étage</i> .
St-Etienne-les-Oullières. Villa, vigneronnage, ferme	M. J. Cumin, rue d'Algérie, 19.	Maçonnerie, MM. Barre et Pataud; charpente, M. Gibras; serrurerie, M. Edouard. — <i>Intérieur</i> .
La Tour-de-Salvagny. Hô- tel et restaur. M. Alix.	M. J. Cumin, rue d'Algérie, 19.	Maçonnerie, MM. Audouet, Magadoux; charpente, M. Guérin; serrurerie, M. Mallet; menuiserie, M. Benier. — <i>Couverture</i> .
Bessey (Loire). Achèvement de l'église en collaboration sous M. Meley, arch. à St- Julien-en-Jarez. Fabrique.	M. J. Cumin, rue d'Algérie, 19.	Entrepreneur général, M. Bourdeau, à Lyon. — <i>3^e assise</i> .
Nivolas-près-Bourgoin. Villa. M. Durand, av. de Noailles.	M. Chomel, quai de Retz, 10.	Maçonnerie, M. Ragoucy, à Ruy; charpente, M. Mermet, à Bourgoin; serrurerie, M. Thevenon, à Bour- goin; pierre blanche, M. Besson, 199, rue Vendôme, Lyon; peinture, M. Sapanet, rue du Palais-de-Justi- ce, 8, à Lyon; menuiserie, MM. Bouillant et Ruy; zinguerie, M. Penet, à Bourgoin. — <i>Intérieur</i> .
Saint-Genis-Laval. Villa. M. Vellisson.	M. Laurençon, 10, cours Gambetta.	Maçonnerie, M. Gouyon, cours de la Liberté, 33. — <i>Intérieur</i> .
Maréche, près Evian-les- B. Villa. M. G. Folliet.	M. Pras, 80, rue Vendôme.	M. Dutruel, entrepreneur. — <i>Intérieur</i> .
Bourgoin (Isère). Maison M. X., négociant à Lyon.	M. Curny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Entrepreneur général, M. Taithe, rue de la Villette, 79 bis. — <i>1^{er} étage</i> .
St-Martin-en-Haut. Villa. M. Bailly à Lyon.	M. Clermont, 17, rue Neuve.	M. Grange, à Saint-Martin-en-Haut. — <i>1^{er} étage</i> .

Les soumissions devront être déposées dans une boîte installée dans la salle des Pas-Perdus de l'Hôtel de Ville et qui restera ouverte, à cette fin, les lundi 5, mardi 6 et mercredi 7 novembre 1900, de 8 h. 1/2 du matin à 5 h. 1/2 du soir.

Toutefois, elles pourront être adressées par la poste à M. le Maire de Lyon. Dans ce cas, elles devront parvenir à l'Hôtel de Ville dans le délai indiqué au paragraphe précédent.

Les devis, plan et cahier des charges relatifs auxdits travaux sont déposés à la Mairie de Lyon (bureau des renseignements), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Jura. — Lundi 12 novembre, 2 h. — *Sous-préfecture de Poligny.* — 1^{er} lot. Commune d'Arsure-Arsurette. Réparation de la couverture du clocher de l'église. Travaux évalués par le devis de M. Schacre, architecte à Champagnole. Montant du projet, 2 577 fr. 43. Somme à valoir, 272 fr. 70. Cautionnement, 130 fr. — 2^e lot. Commune de Prelin. Construction de fontaines avec conduite en fonte. Travaux évalués par le devis de M. Chevaux, architecte à Salins. Montant du projet, 2 966 fr. 18. Somme à valoir, 185 fr. 52. Cautionnement, 150 fr. — 3^e lot. Commune de Saint-Germain-en-Montagne. Etablissement d'un puits public. Travaux évalués par le devis de M. Schacre, architecte à Champagnole. Gros œuvre, 996 fr. 10. Pont à bascule, 1200 fr. Montant du projet, 2 196 fr. 10. Somme à valoir, 104 fr. 10. Cautionnement, 110 fr.

Le devis des travaux, les pièces du projet et le cahier des charges de l'entreprise seront déposés au secrétariat de la sous-préfecture de Poligny, où chacun pourra en prendre communication tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés.

Loire. — Jeudi 8 novembre. — *Préfecture.* — Travaux d'entretien à forfait, pendant une durée de six années, des toitures du nouvel hôtel de préfecture. Mise à prix, 770 fr. par an.

Renseignements à la préfecture (2^e division).

Haute-Loire. — Dimanche 21 octobre. — *Mairie de Lapte.* — Travaux de reconstruction de l'église de Verne, commune de Lapte. Montant des travaux, 33 600 fr.

Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Vendredi 26 octobre. — *Préfecture.* — Travaux d'amélioration du canal du Centre. Remplacement de quatre portes d'écluses. Ferronneries, 27 510 fr. 30. Maçonneries, 879 fr. 51. Charpentes, 465 fr. 60. A valoir, 6 141 fr. 59. Total, 34 600 fr. Cautionnement provisoire, 440 fr., définitif, 900 fr.

Renseignements à la préfecture ou à M. Gaillot, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

FORMATIONS DE SOCIÉTÉS.

Lyon. — Compagnie générale française d'Asbectic, définitivement constituée les 21 juillet et 30 août 1900, actes reçus M^e Vacher. — Objet, exploitation en France de tous produits provenant des usines de Dauville (Canada), appartenant à la Société anglaise « The Asbestos and Asbectic Co ». Siège social provisoire, 129, avenue de Saxe. Durée 30 années. Apport par M. Farnoux du droit unique à lui concédé par la Société anglaise pour la vente en France des produits dont s'agit. M. Farnoux reçoit 150 000 francs espèces, 2500 actions libérées et 5000 parts bénéficiaires. Capital social, 900 000 fr. en

actions de 100 fr. Conseil d'administration composé de sept à neuf membres, propriétaires de 100 actions. Assemblée générale avant fin avril, composée des porteurs de 25 actions au moins. Année sociale du 1^{er} janvier au 31 décembre. Répartition des bénéfices : il est prélevé 5 0/0 pour la réserve légale et la somme nécessaire pour servir 5 0/0 aux actions; sur le surplus : 10 0/0 aux administrateurs; 20 0/0 aux parts bénéficiaires; 70 0/0 aux actions. Administrateurs : MM. Paul Convert, Jean-Marie Convert, Joseph Henry, Louis Farnoux, vicomte Emmanuel de Leusse, Jean Gigodot et Joseph Borin-Fournet.

MODIFICATIONS DE SOCIÉTÉS

Lyon. — La Société Albert et Hugon, entrepreneurs de démolitions, continuera à exister jusqu'à son expiration entre M. Hugon, M^{me} veuve Albert et M. Lucien-Léon Albert, mais M. Hugon aura seul la signature sociale.

SPECTACLES

Grand-Théâtre : La représentation des *Huguenots*, qui ouvrira jeudi 18 la saison au Grand-Théâtre, servira de début à Mmes Lartigue (Valentine), et de Camilli (Urbain), ainsi qu'à M. de Cléry (Nevers). Mme Miltcamp, MM. Scaramberg, Sylvain et Artus effectueront leur rentrée dans l'opéra de Meyerbeer. Samedi 20, *Hamlet*.

Célestins. — Ce soir, 2^e représentation du *Gascon*, le grand drame de Th. Barrière, dont le succès a été éclatant.

Les *Faux Bonshommes* ayant été joués au début de la saison, alors que beaucoup d'habitues étaient encore absents, la célèbre comédie de Barrière sera redonnée demain mercredi, en soirée de gala. Jeudi, reprise des représentations du grand succès, les *Trois Filles de M. Dupont*.

Casino des Arts. — Tous les soirs : troupe japonaise avec ses jongleurs, ses équilibristes et ses disloqués; le barde Yvonne, un interprète vivant et ému des œuvres du chansonnier breton Théodore Botrel; une chanteuse de goût, Mme Giralduc; l'amusant Perrier; les danseurs chanteurs les Danto; les merveilleux cyclistes Paulton et Doley, etc. Vendredi soirée exceptionnelle, renouvellement de la troupe, onze débuts sensationnels.

Scala-Bouffe. — *Tricouche et Cacolet* avec ses multiples épisodes, sa charpente si amusante et si spirituelle fait les délices des familles. Toutes les scènes portent et principalement celle du « beuillard » où MM. Paul Didier et Gouneau sont d'une inimitable fantaisie. *Tricouche et Cacolet* tiendra l'affiche toute cette semaine et sera jouée également en matinée dimanche prochain. Pour les places à l'avance, s'adresser toute la journée au Casino, rue de la République.

Eldorado. — Le succès de *les Fricoteurs*, l'amusante comédie militaire de Plebins ne se dément pas; le talent de Chevalier, Boisseac et William se donne libre cours dans cette joyeuse bouffonnerie où l'on rit de bon cœur.

Cirque Rancy. — Aujourd'hui mardi, brillante représentation avec le concours de toute la troupe.

Le Propriétaire-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY 4, Rue Gentil. — 24670

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

VVE A. DEMOLINS, Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 85, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

PRODUITS RÉFRACTAIRES & GRÈS

PROST ET PICARD à Givors (Rhône). Cornues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernissés pour conduites d'eau et assainissement. Téléphone.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Serin, 5, LYON.

SABLE. — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Drageage à vapeur sur le Rhône. Sable, Gravières, Cailloux roulés.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun.

PERRUSSON FILS & DESFONTAINES. — Fabrication générale de tous les produits céramiques employés dans la construction. Dépôt général, 85 quai Pierre-Seize à Lyon.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour conduite d'eau et pour bâtiments. Seuls représentants à Lyon de la C^{ie} des Grès Français de Pouilly-sur-Saône.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 55, Lyon. Ciments de Grenoble, Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, Carreaux de Verdun.

CHAUX ET CIMENTS. — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Seuls concessionnaires des Ciments Vicat pour le Rhône et la Loire, ainsi que des Usines de Trept (Isère); du Val d'Amby (Isère). Seuls vendeurs des Chaux de Cruas (Freydier-Gouy); Chaux des Barbières (Drôme).

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun.

CHEVROT ET DELEUZE, 64, rue de Marseille, Lyon. — Plâtres de Savoie, de l'Isle, de Bourgogne, de Paris; à mouler, à enduire. Albâtre. Latex suisses. Briques pleines et creuses. Seuls vendeurs des Plâtres de Savoie de la Société des Plâtriers du Sud-Est et des Plâtres de l'Isle (marque Poulet). Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; St-Fons, 9, quai St-Gobain.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants à la Tour-de-Saivagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

PRODUITS CÉRAMIQUES. — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Dépositaires des Tuileries de Roanne, Sainte-Foy-l'Argentière, Bourgogne et Saint-Vallier. Spécialité de Boisseaux pour cheminées, Tuyaux en grès. Fabrication de tuyaux en poterie pour bâtiments et conduites d'eau. Carreaux de Marseille, de Verdun. Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

PERRUSSON FILS & DESFONTAINES. — Céramique pour décoration architecturale. Dépôt 85, quai Pierre-Seize, Lyon.

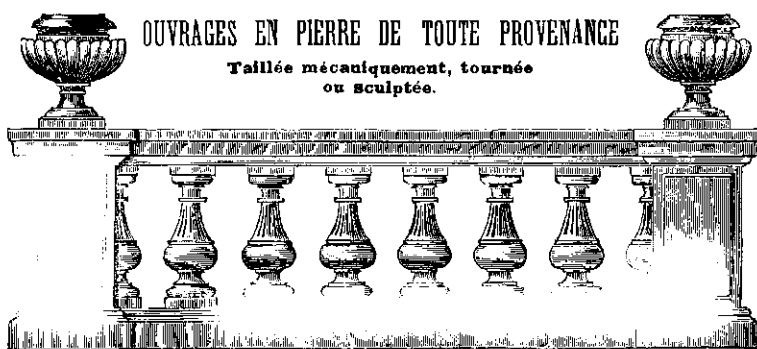
CHARPENTES & PONTS MÉTALLIQUES — V. FEBVRE 16-18-20, rue de la Claire LYON-VAISE

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

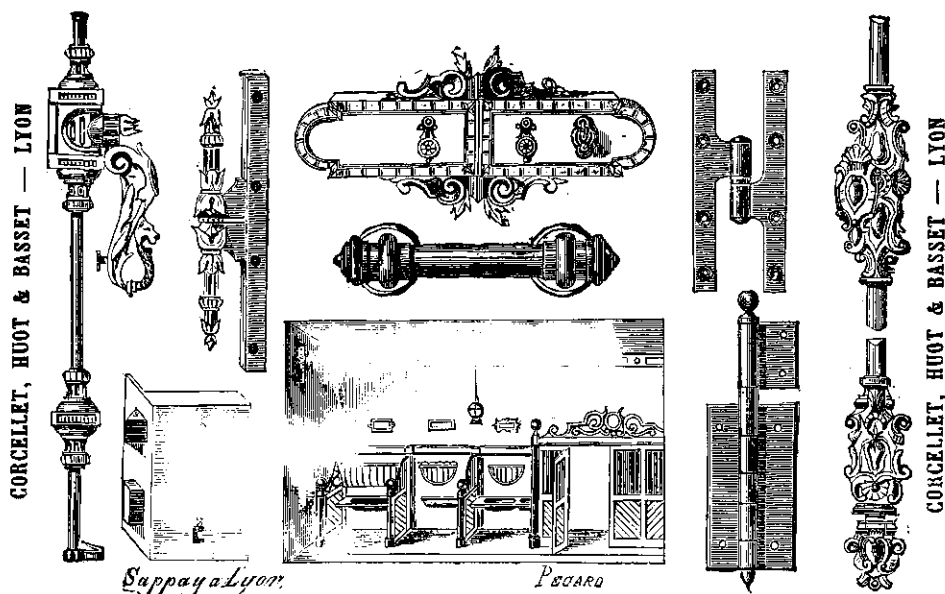


BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillée mécaniquement, tournée
ou sculptée.

Envoi franco de l'Album



CORCELLET, HUOT & BASSET — LYON

CORCELLET, HUOT & BASSET — LYON

Pour les Abonnements, s'adresser à l'Agence Fournier

ANC. MON DURET & REVOL
Fondée en 1832

VERZIER & GUIGUET

Cours Lafayette, 83, LYON

Cheminées riches et de commerce. Travaux d'églises.
Monuments funéraires.
Spécialité pour ébénistes, lavabos.

Usine à vapeur, 32, rue Robert

Dépôt des faïences décoratives, J. Lebdlitz. **TÉL. 9-70**

CARRELAGES

ENTREPRISES POUR HOPITAUX

Eglises, châteaux, villas

CARREAUX en grès de Maubeuge

CARREAUX et PAVAGES

en grès de Beauvais (Oise)

CARREAUX en ciment

CARREAUX en terre

d'Orange et

de Marseille

TOMETTES de

Salernes

CARREAUX
en faïence de Paris

FAIENCINE
(Revêtement verre)

GENAIRON & GOYON

BREVETÉ
S. G. D. G.

BOITES { 33, rue Paul-Chenavard
21, cours Lafayette.

EMPLOYÉ d'administration dis-
posant de quelques
heures chaque jour, demande travail à faire chez
lui ou dans bureaux : copies, lettres, factures,
bordereaux.

S'adresser ou écrire, M. PONTONNIER,
rue Mulet, 7.

Compagnie des Grès français de Pouilly-sur-Saône

TUYAUX EN GRÈS

VERNISÉS INALTÉRABLES

Résistant aux plus hautes Pressions et aux Acides, pour Conduites d'eau et d'acide, Égouts, Descentes de Cabinets, etc

FAVRE FRÈRES

SEULS CONCESSIONNAIRES

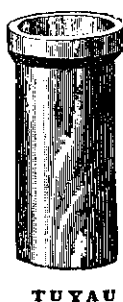
50, 51, 52, quai de Serin

LYON

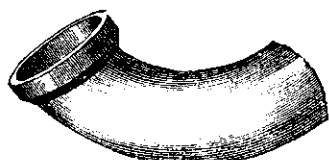
MÉDAILLE D'OR

A l'Exposition Universelle de Paris 1889

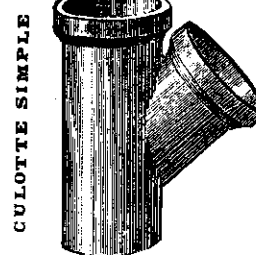
La plus haute Récompense accordée aux fabricants français et étrangers dans cette industrie



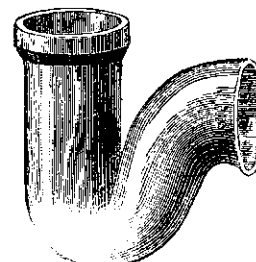
TUYAU



COUDE



CULOTTE SIMPLE



SIPHON